



PLOMBIÈRES-LES-BAINS

BULLETIN MUNICIPAL

PRINTEMPS 2016

PLOMBIÈRES-LES-BAINS



SOMMAIRE

LES LOCALES EN BREF p2

EDITORIAL..... p3

VIVRE MIEUX, VIVRE ENSEMBLE... p4-6

- Programme d'animations : nouvelle formule.
- Un pot d'accueil pour les touristes et les curistes.
- Campagne de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.
- Les enfants entretiennent les liens d'amitié avec la ville de Saint-Claude.
- Au fil des délibérations.
- Jardins en terrasses : vingt ans déjà.
- Déjections canines

ANIMATIONS p7 - 10

- Programme d'animations de mai à juillet.

DESTINATION PLOMBIERES p11-12

- Espace Berlioz : un long travail de réflexion.
- Eglise : vote du budget relatif au travaux.
- Plombières s'ouvre au monde : la Belgique.
- La marche des 1000 marches d'escaliers et le city run.

ENVIRONNEMENT..... P13-15

- Mise en place d'une dé marche d'aménagement centre-bourg.
- Eco pâturage : une alternative à l'entretien mécanique.
- Aide au ravalement de façades, toitures en laves et restauration du petit patrimoine : des aides existent.
- Installation d'une borne à eau au cimetière des Granges.
- Restauration d'un balcon Place Napoléon III.

TRIBUNES..... p16

ENFANCE - JEUNESSE p17-18

- Conseil municipal des jeunes : les travaux du terrain de cross sont terminés.
- L'ATAC est née.
- Un logo pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
- Espace jeunes : un voyage à destination de l'Allemagne.
- Mise en place d'un circuit de ramassage en minibus pour les adolescents.

VIE ECONOMIQUE..... P19

- Reprise du bar du square.
- Une maison d'édition plombinoise pour la promotion des auteurs locaux.

LES LOCALES EN BREF

CONCOURS DE FLEURISSEMENT : les bulletins d'inscription du concours de fleurissement de l'année 2016 sont disponibles en mairie.

BILAN DES PERMANENCES DU TRESOR PUBLIC SUR L'ANNEE 2015.

Comme convenu, dans le cadre de la fermeture de la trésorerie de Plombières au 01/01/2015, des permanences ont été assurées sur site au moment des principales échéances fiscales et des principaux rôles de produits locaux afin de permettre aux usagers qui le souhaitent de continuer d'accomplir sur place leurs obligations. Le bilan des permanences 2015 montre qu'en dehors des journées consacrées au paiement des ordures ménagères et taxe d'habitation, la fréquentation a été globalement faible. Le prochain calendrier des permanences vous sera communiqué ultérieurement.

CINEMA : QUATRE SEANCES PAR SEMAINE POUR LE PLUS GRAND PLAISIR DE TOUS

Mercredi à 17 H 00 - Vendredi à 20 H 30 - Dimanche à 17 H 00 - Mardi à 20 H 30. Plus les séances spéciales films plébiscités par le public. Plein tarif : 6 € - tarif réduit : 5,50 € - Tarif moins de 14 ans : 4,50 €.

Le cinéma fonctionne grâce aux bénévoles de l'association Sous les balcons.

PLOMB'ART : APPEL A LA POPULATION POUR HERBERGER DES ARTISTES

La Mairie de Plombières-les-Bains organise le Samedi 9 et dimanche 10 Juillet 2016, la troisième édition du PLB ART. Durant cette manifestation, un vingtaine d'artistes vont être présents. Comme l'an passé, la Mairie fait un appel à la population pour héberger les artistes dans la nuit de samedi à dimanche.

Si vous désirez recevoir un ou plusieurs artistes, merci de contacter :

Frédéric NOËL, service animation Tél 03 29 66 60 09 ou par mail frederic.noel@plombieres.fr

PAROLE A MONSIEUR LE MAIRE



Le printemps c'est maintenant,

En cette période printanière, l'élaboration de notre budget tient une part très importante dans la vie de notre mairie.

Nos orientations budgétaires seront édictées encore cette année par nos besoins obligatoires et nécessaires. Nos investissements en souffrent, mais notre capacité d'auto-financement est trop faible.

La poursuite de notre programme d'économie budgétaire se poursuit, nos projets tiennent compte de ces facteurs importants et malheureusement certains de nos travaux attendus ne seront pas cette année encore réalisés.

Les gouvernements passent, les problèmes demeurent et nous les élus du territoire nous devons faire front. En 2014 c'était le début de la baisse des dotations, cela s'est amplifié en 2015, et on culminera en 2017 avec -30% de dotation globale de fonctionnement par rapport à 2013. En l'état actuel des choses, cela devient insoutenable.

Notre action témoigne de notre volonté de construire une commune solidaire s'appuyant sur la démocratie locale, sur le sens civisme, sur le respect des autres et sur l'engagement de toutes nos forces économiques.

L'amendement que j'avais déposé lors de la dernière commission de la CDCI concernant mon intention de rejoindre la Communauté d'Agglomération d'Épinal a été rejeté. Je suis bien sûr déçu de cette décision, mais l'avenir me donnera raison et dans un proche futur, je pense que nous rejoindrons cette grande communauté d'agglomération. Dommage, nous aurions pu prendre le train au départ. Il est toujours plus difficile de le prendre en marche.

Une commune a de l'avenir à condition de savoir écrire son histoire, de lui donner le potentiel de pouvoir rayonner dans son territoire.

Construire une ville moderne c'est être conscient de maintenir une bonne gestion, de veiller au bien-être de tous, de mettre en valeur le patrimoine, de protéger les espaces naturels, il faut pour cela de l'initiative et du courage.

On parle de crise financière mondiale, j'en suis conscient, mais notre avenir repose aussi sur notre milieu associatif, et là aussi nous avons la crise du bénévolat.

On ne trouve plus de volontaires pour remplacer les membres quittant leurs postes. Rendons hommage à tous ces bénévoles qui œuvrent pour nous permettre de passer de bons moments tant culturels, sportifs, ludiques. Investissez-vous dans ces milieux, vous y découvrirez la richesse de ces rencontres et de ces moments forts qui resteront des souvenirs inoubliables.

Plombières vit doucement, au rythme des saisons, les manifestations se déroulent les unes après les autres, et cette année encore la commune vivra des moments forts en événements.

Les mois s'écoulent, nous retrouvons nos chers curistes, les touristes attendent les vacances pour venir eux aussi nous rendre visite.

Accueillons-les avec toute notre attention, protégeons-les, faisons en sorte que Plombières soit pour eux un havre de paix et donnons-leur cette envie de revenir nous voir.

Bonne saison à vous tous.

Bien amicalement.

Albert HENRY votre Maire.

PAROLES CITOYENNES

Cette rubrique est la vôtre !

Si vous avez envie d'en dire plus sur un thème, de réagir sur différents sujets, cette rubrique est pour vous. C'est un espace d'expression où chacun peut faire partager son expérience, sa sensibilité ou son regard sur ce qui fait la vie quotidienne.

Prenez contact avec nous par courriel ou par voie postale. Nous vous publierons dans le prochain numéro.

Courriel : aurore.mairieplombieres@orange.fr

Adresse postale : Mairie de Plombières-les-Bains-1, Place Beaumarchais-BP 5-88370 PLOMBIÈRES-LES-BAINS

PROGRAMME D'ANIMATION : NOUVELLE FORMULE.

En collaboration avec la Mairie, il a été décidé que l'Office de Tourisme collecterait désormais l'ensemble des manifestations plombinoises afin de les faire figurer dans son programme d'animations des Vosges Méridionales. Le programme de la ville de Plombières ne sera donc plus imprimé. La nouvelle formule sera éditée mensuellement et recensera les manifestations touristiques ouvertes aux touristes et curistes. Afin d'établir ce programme, les organisateurs des manifestations sont invités à transmettre à l'office de Tourisme tous les éléments relatifs à son bon déroulement afin que ce dernier relaye l'information auprès de tous ses partenaires et ou par le biais de ses différents supports de communication (sites Web, brochures, bornes d'informations touristiques, RIS à Plombières, programme hebdomadaire des Thermes, mensuel du Casino, Guide découverte « Découvrir les Vosges Méridionales, dépliant « se divertir » des Vosges Méridionales...).

Pour communiquer vos informations une fiche SITLOR est à renseigner, accompagnée d'un visuel ou de photos. Un bordereau de mise à jour est disponible auprès de l'Office de Tourisme et est en ligne sur le site www.vosgesmeridionales.com, rubrique « Agenda, Fêtes et Manifestations ».

UN POT D'ACCUEIL

POUR LES TOURISTES ET
LES CURISTES.

Pour cette saison, les Thermes, le Casino et l'Office de Tourisme ont décidé d'accueillir conjointement les curistes et les touristes. D'autres associations comme les Jardins en Terrasses, Plombières Evolution ou encore l'APA-VAMA viendront se joindre au trio afin de compléter l'accueil.

Les pots d'accueil se dérouleront **tous les lundis à 16 H 30 au casino de Plombières du 7/03 au 31/10/2016**. Pour les plus chanceux, une loterie est organisée et trois gagnants sont tirés au sort toutes les semaines.



sapeur-pompier
+ volontaire = moi aussi



Ils sont aussi sapeurs-pompiers volontaires



www.interieur.gouv.fr

Contact Caserne Bellefontaine-Plombières

Lieutenant Etienne Bodez au 06 16 64 55 21

Adjudant-chef Joel Dremaux au 06-13-97-83-06

SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

LES ENFANTS ENTRETIENNENT LES LIENS

D'AMITIE AVEC LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

Depuis 28 ans maintenant, la ville de Plombières-les-Bains et celle de Saint-Claude en Guadeloupe sont unies par les liens du Jumelage. Malgré les quelques heures de décalage horaire et les 7000 kms qui nous séparent, les deux villes ont en commun leur thermalisme et la profonde amitié qui les lient. Toutes ces années ont été ponctuées de rencontres et d'échanges. Cette année, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires du jeudi après-midi, un groupe d'enfant a noué une correspondance avec les enfants des NAP de Saint-Claude. Découvrir respectivement nos villes, nos traditions, notre gastronomie, tels sont les objectifs de ce projet dans lequel sont impliqués 12 enfants entre 9 et 11 ans. Internet est un moyen efficace pour communiquer et les enfants ont en projet la réalisation d'une vidéo présentant les activités réalisées le jeudi après-midi dans le cadre des NAP.



Photos d'archives de la dernière délégation plombinoise à Saint-Claude.

Dans le cadre du projet de Jumelage de notre ville avec la Ville de Santena en Italie des cours d'italien peuvent vous être dispensés à partir du mois de Septembre par Madame Lancia, professeur d'italien et présidente de l'AFIV (Association franco-Italienne des Vosges).

Niveau : débutant

Les jeudis soir

Durée : 1 H 30 de septembre à juin.

Tarif : 200 € par an + 20 € d'adhésion à l'AFIV + 25 € de livre.

Le principe des cours dispensés étant basé sur l'échange et la communication le nombre maximum de participants est porté à 15.

Inscriptions au 06-18-47-73-51

AU FIL DES DELIBERATIONS ...

Séance du 21/01/2016.

***Renouvellement de l'adhésion au SATESE** (Assistance technique Départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement non collectif).

***Signature d'une nouvelle convention** (du 01/01/2016 au 31/12/2018) avec Risk Partenaires. La mission consiste au suivi des contrats d'assurances et des sinistres avec assistance à la passation du marché public d'assurances pour une durée de 3 ans . Coût (1950,00 € HT/an).

***Ouverture de crédits en section investissement pour :**

- L'achat de but de foot pour le terrain de jeu au Tarpenet (1000,00 € TTC)
- Travaux d'éclairage des Arcades : (13 000 € TTC).
- Installation d'une borne à eau au cimetière des Granges (26000 € TTC).
- Eclairage public route d'Epinal (6000 € TTC).

Séance du 7/03/2016 :

*Dans le cadre du Schéma de coopération intercommunale, vote de l'amendement visant une intégration de la Commune de Plombières-les-Bains à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Séance du 17/03/2016 :

***Signature d'une convention pour un montant de 12000 € avec la SARL Organisation Routes et Cycles** qui organise « La route de France féminine internationale » du 6 au 14/08 /2016. A cette occasion, la ville de Plombières sera ville étape en tant que ville départ le samedi 13/08/2016.

***Restauration de la toiture de l'Eglise :** Vote du plan de financement et autorisations de demandes de subventions (voir article p 11)

***Achat d'un panneau d'affichage** (remplacement de celui installé rue Grillot, à l'angle de la mairie (1000 € TTC).

***Achat du terrain sur lequel se trouve la Halle associative** (30 000 €).



Vivre mieux, Vivre ensemble

JARDINS EN TERRASSES : 20 ANS DÉJÀ.

L'année 2016 est une année importante pour les Jardins en Terrasses. Elle marque les vingt ans d'un projet qui peut s'enorgueillir d'une belle réussite. C'est en 1996, qu'à la demande de la maison de retraite alors propriétaire du terrain, l'association de réinsertion GACI est missionnée pour défricher le coteau. Le projet, essentiellement à vocation sociale et environnementale s'est peu à peu doublé d'un objectif économique et culturel. L'association créée en 2002 sous la Présidence de Monsieur Roger Léger n'a cessé de prendre de l'ampleur. Retour...

Quelle belle réalisation que ces Jardins en Terrasses quand on sait qu'en 1996, le coteau n'était qu'une friche ! Au fil des années et de la professionnalisation de chacun, les réalisations ont pris de l'ampleur (4 ha sont aujourd'hui entretenus contre 700 m² au départ du projet). Moins d'un équivalent temps plein plus un référent technique œuvraient alors. Aujourd'hui ce ne sont pas moins de onze équivalents temps plein plus cinq permanents (administratifs, animatrice, encadrants) qui gravitent autour de l'association présidée par Monsieur Thierry FREMIOT depuis 2006. Les actions se sont diversifiées pour prendre une orientation plus touristique (visites guidées, ventes de produits artisanaux, première Fête des Jardins en 2001, création du théâtre de verdure en 2003, du Festival Art'Scène Lupin en 2011...). L'année 2010 marque un véritable tremplin pour la connaissance et la reconnaissance des Jardins en Terrasses avec la création de « Plombières in situ » entendez par là l'accueil de plusieurs artistes qui ont développé sur une certaine durée un ou plusieurs projets en lien avec les Jardins en Terrasses.

SAMEDI 11 JUIN : un évènement très spécial.

Même si les 20 ans des jardins seront le fil conducteur des actions tout au long de l'année, la journée du **samedi 11 juin sera LE RENDEZ-VOUS** à ne pas manquer. A cette occasion, un décor « spécial 20 ans » sera mis en place sur un parcours ponctué de photographies, de clins d'œil aux artistes et à tous les moments forts de ces vingt dernières années. C'est toute une mise en scène du site qui va s'opérer et la musique y trouvera naturellement sa place. A cette occasion les artistes « Beltuner » (accordéon) et Jan Vanek (guitare) seront de la partie à partir de 20 heures.



Vingt ans de couleurs, de spectacles, de solidarité, d'ambitions, de projets, d'écologie, d'économie sociale et solidaire à découvrir ou re-découvrir aux Jardins en Terrasses. A l'occasion une « Soupe aux cailloux » vous sera servie mais chut, c'est encore un secret...



DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 2ème classe (35 euros). Des sacs sont disponibles en Mairie et à l'Office de Tourisme.

Animations



Le programme saisonnier est donné à titre indicatif, sous réserve de modifications.

Si vous souhaitez organiser une manifestation non indiquée sur ce programme, nous vous remercions d'adresser votre demande par mail à la mairie@plombieres.fr.

Nous vous rappelons que ce programme ne se substitue en aucun cas à la réservation officielle.

Pour préparer au mieux votre réservation (salle et/ou matériel), merci d'adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : sylvie@plombieres.fr

MAI

Dimanche 01/05/2016	Visite guidée de Calodaé	Calodaé	de 9h à 10h	Compagnie Thermale
	Porte Ouverte au Musée	Musée L Français	de 15h à 18h	Mairie
	Rendez-vous de Plombières - Puces et Brocante (statues, presses papier, tableaux, objets religieux)	Ville	de 9h à 18h	Mairie / APAVAMA
	Visite guidée gratuite des Thermes Napoléon avec intermède musical	Thermes Napoléon	de 14h30 à 17h30	Compagnie Thermale
	Marche Populaire	Salle Polyvalente Ruaux	Journée	MPT
Lundi 02/05/2016	Concours Curistes	Promenade des Dames ou Bouloдрôme couvert	Après-midi	La Pétanque Joyeuse
Jeudi 05/05/2016	Bénédictioи des Eaux Thermales	Rue de la ville	Matin	Mairie - Paroisse Notre Dame des Sources
	Fête de l'Eau	Ville	Journée	Mairie
	Fête de l'Eau	Etang du Parc	Journée	AAPPMA Plombières/Bellefontaine
	Concert d'Orgue	Eglise	17h00	Sté d'Art et Histoire
Vendredi 06/05/2016	Insolite et authentique "L'Épinette des Vosges"	Nid des épinettes Rue Saint Amé	20h30	L'Épinette des Vosges
	Fête de l'Eau	Ville	Journée	Mairie
Samedi 07/05/2016	Fête de l'Eau	Ville	Journée	Mairie
Dimanche 08/05/2016	Commémoration Victoire Guerre 39/45	Monument aux morts : Ruaux/ Granges/Cimetière Granges/ Plombières	10h15	ESC - PM - Assoc. Patriotiques - Pompiers
	Fête de l'Eau	Ville	Journée	Mairie
Vendredi 13/05/2016	Vente de fleurs à domicile	à domicile (Plombières et Bellefontaine) + Marché	Journée	A.D.M.R.
Samedi 14/05/2016	Vente de fleurs à domicile	à domicile (Plombières et Bellefontaine)	Journée	A.D.M.R.
	Rallye Ajolais Assistance	Promenade des Dames	de 8h00 à 18h	ASAC Vosgien Mme NASASI Delphine - OT
	Théâtre "Le Noyé du Lavabo"	Cinéduc	21h00	Les Piomères
Dimanche 15/05/2016	Marche Barbecue	Riaux	Journée	Les Raz'Moquettes
	Concert Maximilien Fremiot	Eglise	17h00	Ass. De Sauvegarde de l'Eglise
Sam-Dim- Lun 14-15 et 16/05/2016	Séjour Napoléonien Assises des Empires	Casino et ville	Journées	Miroir du XIX Siècle
Lundi 16/05/2016	Concours Curistes	Promenade des Dames ou Bouloдрôme couvert	Après-midi	La Pétanque Joyeuse
Samedi 21/05/16	Nuit des musées	Musée. Français	de 20h à 22h	Mairie
	Belote	Salle Poplyvalente Ruaux		Club de l'age d'or



Animations

SUITE MAI

Vendredi 27/05/2016	Journée Nationale de la Résistance	Monument aux Morts Plom-	17h00	Mairie/Associations Patrio-
	Fête des Voisins	Ruaux	Soirée	Mairie
	Fête des Voisins	Plombières	Soirée	Plombières Evolution
	Insolite et authentique "L'Épinette des Vosges"	Nid des épinettes Rue Saint Amé	20h30	L'Épinette des Vosges
	Concert des enfants de l'Ecole	Eglise		Ecole Alfred Renault
	Assemblée Générale	Salle Poplyvalente Ruaux	14h	A.D.M.R.
Samedi 28/05/2016	Marche des "1000 marches"	En Ville	Journée	Sté d'Art et Histoire
	Gala de Gym	Gymnase du Tarpenet	Journée	Gym "La Jeanne d'Arc"
	Concert	Plombières, Ruaux ou Belle- fontaine	A préciser	Chorale Triolet
Dimanche 29/05/2016	City Run de Plombières Les Bains	En Ville	15 H	Sté d'Art et Histoire
	Première Communion	Eglise de Ruaux	10h30	Paroisse Notre Dame des Sources
Lundi 30/05/2016	Concours Curistes	Promenade des Dames ou Bouloдрôme couvert	Après-midi	La Pétanque Joyeuse

JUIN

Mercredi 01/06/2016	Les 20 ans des Jardins en terrasses	Don du Sang	Clos des deux Augustins	16h - 19h	Mairie et EFS
Samedi 04/06/2016		Rendez Vous de Plombières (verre, cristal et pâte de verre avec expertise et exposition Legras)	En Ville	de 10h à 19h	Mairie / APAVAMA
Dimanche 05/06/2016		Visite guidée de Calodaé	Calodaé	de 9h à 10h	Compagnie Thermale
		Porte Ouverte au Musée	Musée L Français	de 15h à 18h	Mairie
		Rendez vous de Plombières - Puces et Brocante (verre, cristal et pâte de verre avec expertise et exposition Legras)	Ville	de 9h à 18h	Mairie / APAVAMA
		Visite guidée gratuite des Thermes Napoléon avec intermède musical	Thermes Napoléon	de 14h30 à 17h30	Compagnie Thermale
		Fête de la Pêche	Etang du Parc	Journées	AAPPMA Plombières/ Bellefontaine
Mercredi 08/06/2016		Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine	Monument aux Morts Plombières	17h00	Mairie/Associations Patrio- tiques
Samedi 11/06/2016		Salon du Livre "Parenthèses"		Journée	Mairie / APAVAMA
		Théâtre "Le Noyé du Lavabo"	Cinéduc	21h00	Les Piomères
Dimanche 12/06/2016		Profession de foi	Eglise de Plombières	10h30	Paroisse Notre Dame des Sources
		Salon du Livre "Parenthèses"		Journée	Mairie / APAVAMA
Lundi 13/06/2016		Concours Curistes	Promenade des Dames ou Bouloдрôme couvert	Après-midi	La Pétanque Joyeuse
Jedi 16/06/2016		Concours Doublettes Vétérans	Promenade des Dames	Après-midi	La Pétanque Joyeuse
Vendredi 17/06/2016		Insolite et authentique "L'Épinette des Vosges"	Nid des épinettes Rue Saint Amé	20h30	L'Épinette des Vosges



Animations

SUITE JUIN

Samedi 18/06/2015	Journée nationale de commémoration Appel du 18 juin	Monument aux morts Plom- bières	18h00	ESC - PM - Assoc. Patriotiques - Pompiers
Dimanche ou mardi 19/06/2016 ou 21/06/2016	Concert Chorale Triolet et Chorale de la Basilique d'Epinal entrecoupé de morceaux d'orgue donnés par E. VILLEMINEY	Plombières	A préciser	Chorale Triolet
Dimanche 19/06/2016	Foire aux Petits cochons	Ruaux	Journée	Mairie et associations locales
	Echappée en deux temps		Journée	Les 3 V
Mardi 21/06/2016	Fête de la musique	En Ville		Epinette des Vosges / Chorale Triolet
	Apéro gratuit et animations de rues	Commerçants et en ville	Soirée	Plombières Evolution
Vendredi 24/06/2016	Week end conférence Second Empire	Casino + Cinéma	A préciser	Sté d'Art et Histoire
Samedi 25/06/2016	Week end conférence Second Empire	Casino + Cinéma	A préciser	Sté d'Art et Histoire
Dimanche 26/06/2016	Week end conférence Second Empire	Casino + Cinéma	A préciser	Sté d'Art et Histoire
	Kermesse	Site de l'école du Tarpenet	Journée	Association "Les P'tits lutins"
Lundi	Concours Curistes	Promenade des Dames ou	Après-midi	La Pétanque Joyeuse

JUILLET

Samedi 02/07/2016	Nuit des églises (visites - concerts - diaporamas - expositions.....)	Église	de 21h à minuit	Paroisse
	Rendez Vous de Plombières (céramique, porcelaine, faïence, terre cuite)	En Ville	de 10h à 19h	Mairie / APAVAMA
	Nocturnes dans les rues de Plombières	Commerçants et en ville	Soirée	Plombières Evolution
Dimanche 03/07/2016	Visite guidée de Calodaé	Calodaé	de 9h à 10h	Compagnie Thermale
	Porte Ouverte au Musée	Musée L Français	de 15h à 18h	Mairie
	Rendez-vous de Plombières - Puces et Brocante (céramique, porcelaine, faïence, terre cuite)	Ville	de 9h à 18h	Mairie / APAVAMA
	Visite guidée gratuite des Thermes Napoléon avec intermède musical	Thermes Napoléon	de 14h30 à 17h30	Compagnie Thermale
Judi 07/07/2016	Nocturne sur les Jardins	Jardins en Terrasses	Soirée	Jardins en Terrasses
Vendredi 08//07/201	Insolite et authentique "L'Épinette des Vosges"	Nid des épinettes Rue Saint Amé	20h30	L'Épinette des Vosges
Samedi 09/07/2016	Marché du Terroir	Ruaux	à partir de 18h	Mairie / Associations
	Plomb'Art	En ville	Journée	Mairie
	Théâtre "Le Noyé du Lavabo"	Cinéduc	21h00	Les Pionnières



Animations

Dimanche	Plomb'Art	En ville	Journée	Mairie
10/07/2016	Concert	Plombières, Ruaux ou Bellefontaine	17h00	Chorale Triolet
Lundi	Concours Curistes	Promenade des Dames ou Boulodrome couvert	Après-midi	La Pétanque Joyeuse
11/07/2016				
Mercredi	Feux d'Artifice	Parc Impérial et Casino	Soirée	Mairie et Casino
13/07/2016	Buvette de la Fête Nationale	Casino	Soirée	Amicale des Sapeurs Pompiers de Bellefontaine/Plombières
Jeudi	Cérémonie du 14 juillet	Centre de Secours Caserne des Pompiers (Tarpenet)	11h	Amicale des Sapeurs Pompiers
14/07/2016 ou 15/08/2016	Concours pétanque ouvert à tous	Parc Impérial	A préciser	Pétanque Joyeuse et M. VIRY
Vendredi	Nocturnes dans les rues de Plombières	Commerçants et en ville	Soirée	Plombières Evolution
16/07/2016				
Dimanche	Grand Salon Professionnel des Antiquités et de la Brocante	Ville	Journée	Mairie / APAVAMA
17/07/2016	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites	Monument aux Morts Plombières	11h30	Mairie/Associations Patriotiques
18/07/2016 AU 23/07/2016	Plombières s'ouvrent au monde "La Belgique"	Ville	Journée et soirée	Mairie
Jeudi	Nocturne sur les Jardins	Jardins en Terrasses	Soirée	Jardins en Terrasses
21/07/2016				
Vendredi	Théâtre "Le Noyé du Lavabo"	Cinéduc	21h00	Les Piomères
22/07/2016				
Samedi	Marché du Terroir	Riaux	à partir de 18h	Mairie / Associations
23/07/2016				
Lundi	Concours Curistes	Promenade des Dames ou Boulodrome couvert	Après-midi	La Pétanque Joyeuse
25/07/2016				
Vendredi	Insolite et authentique "L'Épinette des Vosges"	Nid des épinettes Rue Saint Amé	20h30	L'Épinette des Vosges
29/07/2016	Festival international du verre au chalumeau	Casino	Journée	Association Flame Off
Samedi	Festival international du verre au chalumeau	Casino	Journée	Association Flame Off
30/07/2016	Nocturnes dans les rues de Plombières	Commerçants et en ville	Soirée	Plombières Evolution
Dimanche	Fête de la Saint Abdon	Site du Tarpenet	Journée	A.D.M.R.
31/07/2016	Les Jardins en Fête et en musique	Jardins en terrasse	Journée	Jardins en terrasses
	Festival international du verre au chalumeau	Casino	Journée	Association Flame Off

Destination Plombières

ESPACE BERLIOZ :
UN LONG TRAVAIL DE REFLEXION.



Comme vous en avez été informés, suite à la fermeture de l'espace Berlioz en respect de la décision de la Commission de Sécurité, une étude a été menée avec l'appui du Conseil Départemental des Vosges. De l'avis de tous, utiliser l'Espace Berlioz serait une manière de relancer l'activité par la revitalisation d'un site emblématique, maintenir les commerces et susciter de nouveaux équipements touristiques face à un thermalisme vieillissant. Cependant, la municipalité est trop endettée pour lancer un projet pharaonique. L'optimisation de l'Espace Berlioz tout en veillant à une rentabilité économique est la base du travail du Conseil Départemental qui s'articule autour de trois axes :

- La valorisation en tant qu'espace d'animations culturelles.
- Le développement d'une ou plusieurs fonctions économiques qui permettrait de participer au financement des investissements.
- L'aménagement d'un lieu mixte permettant l'accueil d'évènements à la fois culturels, festifs ou de séminaires.

Ce projet peut parfaitement se développer sur plusieurs années avec la mise en œuvre progressive des espaces et des services. Cependant il convient de prévoir une mise en sécurité rapide et une amélioration des espaces pour constituer une offre significative et atteindre un minimum d'activité nécessaire à l'équilibre économique.

Dernièrement les élus ont reçu la visite de Monsieur RAZE (Vosges Architecture) qui orienterait les premiers travaux vers la salle de cinéma et la galerie. Un rapport est attendu prochainement.

EGLISE : VOTE DU BUDGET RELATIF AUX TRAVAUX.

Lors du Conseil Municipal du 17 mars dernier, et suite au rapport rendu par le Cabinet BORTOLUS-SI, désigné par la mairie pour la réalisation du projet, le plan de financement des travaux relatifs à l'Eglise a été voté.

Dépenses		%	Montants HT
	Montant prévisionnel des travaux		1 015 000,00 €
	Montant prévisionnel des études (MOE, SPS, CT, etc.) <i>(15% du montant des travaux)</i>		152 250,00 €
	Aléas et imprévus <i>(5% du montant des travaux)</i>		50 750,00 €
Total			1 218 000,00 €
Recettes			
	Aide Etat	10 %	121 800,00 €
	Aide Conseil Régional	10 %	121 800,00 €
	Aide Conseil Départemental	10 %	121 800,00 €
	Financements privés (souscription, dons)	20 %	243 600,00 €
	Autofinancement	50 %	609 000,00 €
Total			1 218 000,00 €





Destination Plombières

PLOMBIERES S'OUVRE AU MONDE :

DESTINATION LA Belgique

DU 18 AU 23 JUILLET 2016.

L'année 2015 avait fait rayonner notre ville aux couleurs de l'Italie. Drapeaux, fanions, manifestations, musique, jusqu'aux feux d'artifices du 14 juillet, les rues et le ciel avaient vibré à l'unisson aux couleurs de l'Italie.



Cette année, la Belgique sera à l'honneur du 18 au 23 juillet avec tout un panel d'activités encore en préparation : marché de produits belges, journées thématiques, travail en collaboration avec les restaurateurs locaux.

Cette semaine sera également l'occasion d'intégrer la Fête Nationale Belge fêtée le 21 juillet date du serment prêté par Léopold de Saxe-Cobourg en 1831, premier roi des Belges de rester fidèle à la Constitution. Un serment qui marque le début d'une Belgique indépendante, sous le régime d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire. Cette Constitution garantit les libertés individuelles des citoyens et se fonde sur la séparation des trois pouvoirs : pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire.

LA MARCHÉ DES 1000 MARCHES D'ESCALIERS ET LE CITY RUN.

L'histoire de notre ville mérite de ne pas tomber dans l'oubli. La Société d'Art et d'Histoire œuvre toute l'année pour que perdure cette mémoire. Pour 2016, deux nouvelles animations verront le jour : la marche des 1000 marches d'escaliers et le City Run les 28 et 29 mai prochains.



« Plombières est un bijou d'architecture, il faut la faire découvrir et ces deux nouvelles animations sont un prétexte pour mêler modernité et histoire » déclare Jean-Marie VIRY Président de la Société. Le circuit balisé de la marche empruntera les rues et les escaliers de la ville de Plombières les Bains (**1136 marches d'escaliers sur un circuit d'environ 6 kms**). Huit points d'histoire, animés par des membres de la Société d'Art et d'Histoire, jalonnent le parcours. Les départs auront lieu de 13h00 à 16h00, devant les quais de chargement de l'usine New Raw Materials, 7 Allée Eugène Delacroix (en bout du parking du Casino de Plombières les Bains).

Le City Run qui aura lieu le lendemain (29 mai) abordera de manière plus intensive les fameux escaliers plombinois : le départ donné à 15 H devant les quais de chargement de l'usine Nex Raw Matériaux empruntera **1047 marches d'escaliers** sur un circuit de 10 kms. Deux podiums (hommes et femmes) récompenseront les trois premiers de chaque catégorie.

Inscriptions marche des mille marches d'escaliers : tarif 2€, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans Inscriptions sur place le 28 mai 2016.

Inscriptions City Run : Par internet uniquement (cityrunplombieres.kgwsport.fr). Serveur fermé le 25 mai

Dossards : Ils seront remis le 29 mai entre 10h00 et 14h30, sur les quais de chargement de l'usine New Raw Materials, 7 Allée Eugène Delacroix (en bout du parking du Casino de Plombières les Bains), en échange du règlement de 8€ et sur remise d'un certificat médical daté de moins de 1 an au jour de la course ou de la licence sportive FFA, FFTRI, UFOLEP ou UNSS en cours de validité.

Renseignements : SAH de Plombières les Bains – contact : sah.plombieres88@gmail.com ou Office du tourisme des Vosges Méridionales - 1 Place Maurice Marie Janot- tel : 03 29 66 01 30



Environnement-Habitat

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Après sa prise de fonction, la municipalité a pris la mesure de l'état dans lequel se trouvait l'ensemble des bâtiments communaux. Un audit a été réalisé par les services techniques municipaux pour établir de façon exhaustive la liste des travaux nécessaires à l'entretien de ces bâtiments et à leur mise aux normes, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de l'accessibilité. Cet audit a permis de chiffrer le montant du budget nécessaire à leur réhabilitation. Parallèlement, un inventaire rapide a permis de lister un certain nombre de bâtiments privés posant d'ores et déjà des problèmes de sécurité ou susceptibles d'en poser à brève échéance. Nous avons également réalisé un premier inventaire d'immeubles dangereux ou susceptibles de présenter un risque à court ou moyen terme. Nous avons mis en place une étude sur l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (A.V.A.P.) pour la mise en œuvre des études et des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en ce qui concerne le patrimoine communal. Un calendrier de mise en œuvre a été transmis aux services de l'Etat. Nous avons également apporté une assistance logistique aux professionnels utilisant des locaux ouverts au public au centre-ville pour la constitution de leur dossier de mise aux normes.

I - Mise en place d'une politique d'urbanisme adaptée :

La municipalité a décidé de mettre en place une procédure d'aménagement du centre-bourg. Elle est soutenue dans cette démarche par divers services de l'Etat ou organismes susceptibles de l'assister sur les plans administratif et financier, tels que la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Départemental, l'Architecte des Bâtiments de France, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Pourquoi une réhabilitation du centre-bourg ? L'état de certains bâtiments abandonnés (commerces et/ou habitations) ne contribue pas à donner une image attrayante et accueillante de la ville. Le projet repose sur le constat que le développement de notre commune est essentiellement axé sur le tourisme et le thermalisme. Ces deux atouts doivent à tout prix être considérés comme les pierres angulaires de notre éco-

nomie.

Cette procédure devrait déboucher sur un schéma d'aménagement d'ensemble du centre bourg à moyen et long terme ainsi que sur une programmation des stratégies à mettre en place. Il s'agira, concrètement parlant d'inciter les propriétaires à s'inscrire dans cette démarche globale. La vente de patrimoine communal inutilisé peut également être considérée comme un moyen d'y parvenir.

II - Les objectifs et les effets attendus de cette politique :

C'est un concept qu'il convient d'appréhender globalement, faute de quoi, le résultat ne serait pas complet. Il s'agit de mettre en perspective les outils existants pour y parvenir. Ce processus s'articule en quatre axes d'intervention :

a) - L'un des objectifs de ce projet est de trouver une solution à la problématique des logements vacants, en évitant le choix d'une urbanisation par défaut ou inadaptée. Une analyse du contexte territorial permet de dire qu'il faut prioriser les interventions sur les espaces bâtis. Concernant les logements vacants, il existe deux effets déclencheurs de cette situation : les raisons de santé liées à l'insalubrité et les raisons de sécurité liées à l'abandon manifeste. Il existe des procédures adaptées à ces deux situations.

Le logement insalubre :

Articles L. 1331-22 à L. 1331-30 du code de la santé publique

La lutte contre l'insalubrité des immeubles a pour objet de protéger les habitants des risques d'atteinte à leur santé que l'état du logement leur fait courir, grâce à la réalisation de travaux.

La lutte contre l'habitat insalubre est une compétence de l'Etat, mise en œuvre par arrêté préfectoral déclarant l'insalubrité et prescrivant les mesures nécessaires à sa résorption.

L'insalubrité peut être qualifiée de remédiable lorsque qu'il est demandé au propriétaire d'effectuer des travaux.

L'insalubrité est irrémédiable lorsqu'il n'existe aucun moyen technique pour y

mettre fin ou lorsque les travaux seraient plus coûteux que la reconstruction du bâtiment. Au titre des travaux d'interdiction d'accès, le préfet déclare l'immeuble insalubre à titre irrémédiable. Il prescrit toutes mesures nécessaires pour empêcher l'accès et l'usage de l'immeuble au fur et à mesure de son évacuation. Les mêmes mesures peuvent être décidées à tout moment par le maire au nom de l'Etat. Ces mesures peuvent faire l'objet d'une exécution d'office.

En dehors de l'interdiction d'accès des locaux insalubres irrémédiables, le maire intervient au soutien du préfet dans la mise en œuvre de cette police à deux titres. D'une part, il fait procéder à l'instruction des dossiers d'insalubrité, avant la prise de l'arrêté, lorsque sa commune est dotée d'un service communal d'hygiène et de santé mentionné au 3ème alinéa de l'article L. 1422-1 du code de la santé publique. D'autre part, si le propriétaire n'a pas effectué les travaux prescrits par l'arrêté d'insalubrité remédiable, le maire agissant au nom de l'Etat ou, à défaut, le préfet est l'autorité administrative compétente pour les réaliser d'office. Dans ce cas, la commune assure l'avance des frais si le maire réalise d'office ces mesures. Les créances qui n'ont pu être recouvrées par la commune sont mises à la charge de l'Etat.

L'abandon manifeste :

La procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon est régie par les articles L. 2.243-1 à L. 2.243-4 du Code général des collectivités territoriales, le premier article prévoyant : « Lorsque, dans une commune, des immeubles, parties d'immeubles, installations et terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, le maire, à la demande du conseil municipal, engage la procédure de déclaration de la parcelle concernée en état d'abandon manifeste ». Cette procédure permet à la commune de prendre possession sous certaines conditions d'un immeuble bâti ou non bâti, sans occupant et manifestement non entretenu. La procédure est engagée à la demande du conseil municipal par le maire qui, par un procès-verbal provisoire, constate l'état d'abandon manifeste du terrain et précise la nature des travaux indispensables



Environnement-Habitat

à y effectuer pour faire cesser l'état d'abandon. Ce procès-verbal reproduit à peine de nullité les articles précités et doit être affiché pendant trois mois à la mairie ainsi que sur les lieux concernés, inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et notifié aux propriétaires, titulaires de droits réels et autres personnes intéressées. Dans l'hypothèse où l'un des intéressés n'a pu être identifié, ou si son domicile n'est pas connu, la notification le concernant est valablement faite à la mairie. A l'issue d'un délai de six mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, le maire constate par un procès-verbal définitif l'état d'abandon manifeste de l'immeuble. La procédure de déclaration ne peut être poursuivie dès lors que le propriétaire a réalisé les travaux prescrits dans le délai qui lui était imparti. Ce n'est qu'à l'issue de ce délai que le maire peut saisir le conseil municipal à qui il revient de décider s'il y a lieu de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste, puis d'en poursuivre l'expropriation soit dans le but de construire des logements, soit dans celui de réaliser une opération d'intérêt collectif liée à la restauration, la rénovation ou l'aménagement.

b) - Le second objectif concerne l'aspect extérieur des immeubles. Cela est très important car l'influence sur le jugement que les visiteurs peuvent porter sur la ville est immédiate. Il s'agit d'insuffler une nouvelle dynamique pour inciter les propriétaires à prendre conscience de la nécessité des ravalements de façade notamment. L'attribution d'aides est possible, de la communauté de communes notamment.

Le ravalement obligatoire

L'article L132-1 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Le même article impose une obligation de réaliser les travaux de ravalement nécessaires (nettoyage, enduits, peinture, réparation des murs, ...) au moins une fois tous les dix ans. En cas de non-réalisation de ceux-ci, une procédure d'injonction est mise en œuvre par la mairie.

Ces dispositions sont applicables à Paris ainsi que dans les communes figurant sur une liste établie par le préfet sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux.

La procédure d'injonction

L'injonction est adressée au propriétaire par la mairie. Si l'immeuble concerné est en copropriété, l'injonction est envoyée au syndic. Ce dernier doit alors informer à son tour les copropriétaires en leur adressant un courrier en recommandé avec accusé de réception. La décision concernant le ravalement est ensuite prise en assemblée générale.

Si le propriétaire ou le syndic ne réagit pas à l'injonction de la mairie dans les 6 mois à compter de sa réception, le maire peut prendre un arrêté afin de prescrire le ravalement. L'arrêté est alors notifié au propriétaire (ou au syndic de copropriété) avec sommation d'effectuer les travaux. Il mentionne un délai pour les réaliser, la loi précisant que cette durée ne peut pas excéder un an dans tous les cas.

Cette procédure est également applicable lorsque les travaux ont été entrepris dans les 6 mois de l'injonction mais qu'ils n'ont pas été achevés dans l'année qui suit. L'arrêté municipal somme alors le propriétaire de terminer le ravalement.

La loi (article L152-11 du Code de la construction et de l'habitation) prévoit une amende de 3750 € pour le propriétaire qui n'aurait pas accompli les travaux de ravalement dans les délais ordonnés par la mairie.

L'exécution d'office

Lorsque les travaux n'ont toujours pas été entrepris à l'issue du délai prévu par l'arrêté, le maire peut les faire exécuter d'office. Pour ce faire, la mairie doit obtenir une autorisation du président du tribunal de grande instance.

Les travaux de ravalement sont alors mis en œuvre aux frais du propriétaire. Leur montant est avancé par la commune, le propriétaire devant ensuite rembourser les fonds.

c) - La procédure de péril peut quant à elle, dans certaines limites, règlementaires notamment, permettre de lutter contre les immeubles dangereux. Les pouvoirs du maire en matière d'édifices menaçant ruine sont prévus par l'article L. 2213-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et les articles L. 511-1 à L.511-4 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Cette réglementation des édifices menaçant ruine, plus communément appelée « procédure de péril », permet au maire de prescrire la réparation ou la démo-

lition d'un immeuble dont l'état est susceptible de compromettre la sécurité publique. L'article L. 511-1 du CCH indique : « Le maire peut prescrire la réparation ou la démolition des murs, bâtiments ou édifices quelconques lorsqu'ils menacent ruine et qu'ils pourraient, par leur effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque, d'une façon générale, ils n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique (...) ». Initiative de la procédure. La procédure de péril est un pouvoir de police. Il convient toutefois de bien s'imprégner du fait qu'il s'agit d'une action lourde, qui nécessite l'implication de plusieurs intervenants. Le point de blocage le plus important, dans ce type de procédure, c'est l'adhésion du propriétaire à la démarche. En effet, bien souvent, si l'immeuble est laissé à l'abandon, c'est par manque de moyens financiers. La mise en place de ce processus ne va pas pour autant permettre au propriétaire de trouver les fonds nécessaires.

d) - Le quatrième axe d'intervention, c'est celui qui consiste à s'interroger sur le devenir des biens sans maître.

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens, autres que ceux issus des successions en déshérence (cf. article L.1122-1 du CG3P) et qui, soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Cette définition consacre par la loi l'existence de deux catégories distinctes de biens sans maître qui recouvrent les notions communément utilisées de biens sans maître proprement dits et de biens présumés sans maître. Sous l'angle des modalités d'acquisition des personnes publiques est maintenue une distinction d'ordre procédural entre ces deux catégories de biens sans maître.

Daniel MARCOU

3ème Adjoint au Maire.

ECOPATURAGE :

UNE ALTERNATIVE A L'ENTRETIEN MECANIQUE

Pratiqué par nos ancêtres et plus fréquemment dans les zones naturelles et montagneuses, la technique de l'éco pâturage a été mise de côté au profit de l'entretien mécanique et chimique. Mais cette technique naturelle fait un retour en force, comme méthode alternative à l'entretien des espaces paysagers. Déjà en 2015, une convention a été signée avec Monsieur Portelette (Bergerie des trois pouyoux à Vagney) pour la mise en place des moutons au parc Tivoli. Ce dernier, entièrement clôturé il y a deux ans par les services techniques de la ville, accueillera cette saison encore les moutons du berger. Une belle alternative pour l'entretien de ce parc municipal si difficile d'accès.



INSTALLATION D'UNE BORNE A EAU AU CIMETIERE DES GRANGES



Afin d'éviter les allers-retours notamment en saison chaude, une borne à eau sera installée au cimetière des-Granges.

AIDE AU RAVALEMENT DE FACADE, RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE ET RENOVATION DES TOITURES EN LAVES : DES AIDES EXISTENT.

25 % de la dépense TTC dans la limite de 1250 € pour les façades.

25 % de la dépense TTC dans la limite de 1250 € pour le petit patrimoine.

50 % de la dépense TTC dans la limite de 16 000 € pour la restauration d'une toiture en laves.

Immeubles concernés : immeubles de plus de 15 ans.

Les aides ne sont pas soumises à conditions de ressource. Toutes les personnes intéressées par une aide sont invitées à prendre contact auprès des services de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales (03-29-66-54-31).



Les restaurations des façades contribuent à la qualité environnementale de notre ville.

RESTAURATION D'UN BALCON

PLACE NAPOLEON III



Une opération de restauration d'un balcon de l'ancien Presbytère a été réalisée par le CCAS de la ville qui s'est entouré des compétences de l'ENSTIB d'Epinal (Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industrie du Bois).



Tribunes

Cette page est un espace d'expression des groupes politiques de notre commune. Les visuels et les textes sont publiés sous la responsabilité de chacun.



Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes heureux que notre commune rejoigne la future communauté de communes de Remiremont « la Porte des Hautes Vosges ». Le choix qui a été fait par la Commission départementale de la coopération intercommunale donne une cohérence territoriale et c'est sur quoi nous nous étions battus jusqu'à présent. Il est cependant regrettable que ce projet de regroupement n'ai pu se faire en bonne entente et nous restons inquiets sur l'état des relations entre la majorité et nos chers voisins du Val d'Ajol et du Girmont. Un projet de cette ampleur devrait toujours se réaliser en impliquant le plus grand nombre d'entre nous autour d'un véritable débat. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Le débat peut sembler long et fastidieux mais il donne du relief aux futurs choix. Impliquer et informer devrait être une règle d'or. Il en va de même pour les commissions qui sont encore inexistantes (et étonne par ailleurs nos voisins...). Les groupes de travail qui ont été formés jusqu'à ce jour ne donnent malheureusement pas légitimité aux fruits des échanges. Nous sommes de plus très inquiets par rapport au montant prévisionnel des travaux de la toiture de notre église. Sans doute faudra-t-il voir différemment si la réfection de l'espace Berlioz demeure à l'ordre du jour. Du peu de lignes qui nous sont accordées, nous tenons à vous affirmer que nous restons vigilants, apportons nos et vos forces de propositions et restons à votre écoute.

Michel CORNU Jean-Paul TRAHIN

Ma vision en matière de nouveaux emplois.

Pour moi la ville de Plombières est une composition de trois pôles : le pôle santé, le pôle bien-être et le pôle communal avec une entité commune : l'eau, ressource naturelle et richesse de notre ville.

Il nous faudrait réunir tous nos objectifs communs, trouver ensemble des partenariats et là, on serait dans le plein emploi.

En déclinant les eaux de Plombières sous toutes ses formes et usages on pourrait envisager faire de notre ville un pôle d'innovation et d'excellence.

Je suis fière également de constater que notre programme est presque à quelques éléments prêts, en adéquation avec ce que propose le département afin d'asseoir sa place dans le contexte nouveau de la grande région (nous ne sommes pas bons... nous sommes excellents...)

Catherine BAZIN.



Depuis deux années maintenant (et le contenu des dernières réunions publiques ne nous contredira pas) nous entendons le même refrain qui nous annonce en grande pompe l'imminence de projets tout en continuant de se cacher derrière l'ancienne équipe « (...) il n'est pas possible d'agir parce qu'il n'y a pas de sous ».

Soyons un peu sérieux et posons-nous les vraies questions. Vraiment, est-ce uniquement une affaire de sous ? Est-ce que votre problème, Monsieur le Maire n'est pas cette incapacité à projeter Plombières pour les 15 années à venir ? Est-ce que l'intérêt général dicte vos choix d'actions ? Est-ce que vous portez réellement un projet pour Plombières ?

Des questions peut-être impertinentes mais qui se justifient au regard de ce que nous voyons et entendons. Quelques exemples : vous choisissez de ne pas soutenir l'association les Plomères. « Pas un sous pour le Ciné Duc » tels sont vos propos, balayant d'un revers de manche l'histoire de cette association et de ses sympathisants attachés à ce lieu. Véritable affront fait aux Plombinois qui ont toujours connu et soutenu les Plomères et le Ciné Duc ! En revanche, vous êtes prêt à engager 1 200 000 euros pour la réfection du toit de l'église ! Où est la cohérence au regard de l'association qui œuvre pour cette réhabilitation en l'encourageant à collecter des fonds qui seront affectés à rémunérer une maîtrise d'ouvrage ? Vous optez 400 000€ pour un aménagement sur la Promenade des Dames (parking et aire de jeux) et le parc Tivoli, patrimoine historique de Plombières, devient un parc à moutons. Comprenez que nous n'y comprenons rien et nous souhaitons qu'avec le peu de sous que vous avez réussi à trouver, vous en fassiez un bon usage dans l'intérêt de tous les habitants de Plombières.

Les élus Agir pour l'Avenir



Enfance-Jeunesse

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

LES TRAVAUX DU TERRAIN DE CROSS

SONT TERMINES

Depuis quelques temps déjà les jeunes du conseil municipal des jeunes planchent sur le projet de création d'un terrain de cross dans la forêt aux abords de l'école primaire du Tarpenet. Visite du terrain, ébauche des plans, les jeunes ont été présents à chaque étape du projet qui est maintenant entre les mains des employés municipaux puisque les travaux s'effectueront en interne.

Actuellement les jeunes travaillent sur une réglementation quant à l'utilisation de ce terrain et projettent une inauguration officielle prochainement.

Nous remercions d'avance les utilisateurs de ce lieu de respecter l'endroit mis à leur disposition.



Le parcours a été dessiné par les jeunes

L'ATAC EST NEE

Durant les vacances de février, a eu lieu l'assemblée générale de constitution de l'ATAC (Association Temporaire d'Adolescents Citoyens), dispositif porté par les FRANCAS des Vosges et qui permet à des mineurs de se rassembler autour d'un projet commun, pour une durée limitée.

Ont été élus :

Président : **Kévin GRANDCLAUDON**,

Trésorier : **Jules DIDELOT**

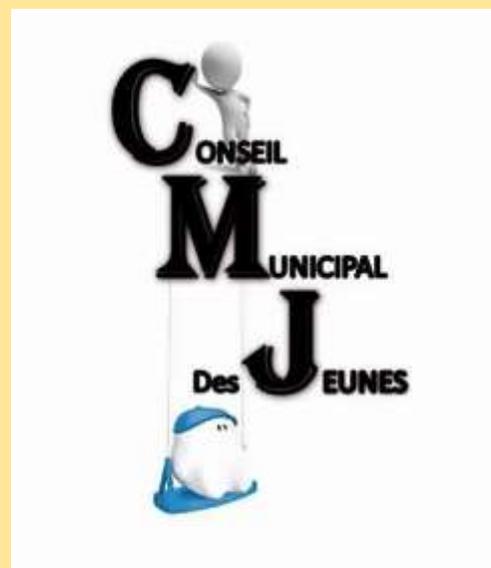
Secrétaire : **Justine BOLMONT**

Trois autres jeunes plombinois font également partie de l'association "Espace Jeunes" qui est ouverte à tout jeune âgé de 13 à 17 ans. L'objectif pour ces derniers est d'agir pour les citoyens de leur commune, avec la mise en place d' au moins une manifestation familiale, telle que des Olympiades avant septembre 2016. Ils se réunissent périodiquement pour avancer sur leur projet, durant le créneau d'ouverture de l'accueil ados du mercredi après-midi (14h/18h).

Contact secrétaire de l'association : espacejeunesplb@hotmail.fr

UN LOGO POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Afin de renforcer leur identité, les jeunes du Conseil Municipal des jeunes ont créé leur propre logo. Ils attendent les idées de tous pour faire émerger des projets qui tiennent cœur aux jeunes. Pour information, une boîte à idées sera déposée au collège Montaigne et relevée par les jeunes membres du CMJ.





Enfance-Jeunesse

ESPACE JEUNES : UN VOYAGE

A DESTINATION DE L'Allemagne.

Quatre jeunes plombinois âgés de 14 ans, et membres de l'ATAC ont participé durant la première semaine des vacances de printemps à un séjour en Allemagne, à Nuremberg. Ces jeunes sont allés à la rencontre d'un groupe d'une vingtaine de jeunes allemands, accompagnés de 2 autres groupes vosgiens : un groupe de la MJC Savouret d'Epinal et un groupe de l'association "Jeunesse et Culture" implantée à Thaon-les-Vosges et à Charmes. L'objectif principal de ce séjour a été de développer le "vivre ensemble", en mixant des groupes d'horizons différents. Durant le séjour, les jeunes se sont familiarisés avec la langue et la culture allemande au travers d'échanges, de jeux, de visites culturelles et de moments de partages. Les participants ont également été plongés dans plusieurs domaines artistiques grâce à des intervenants qui ont mis en œuvre sur place différents ateliers tout au long de la semaine : graff, musique, hip-hop, chant,... Les jeunes des différents groupes ont pu s'investir dans l'organisation du séjour à la hauteur de leurs moyens, notamment en étant à l'initiative de temps d'activités comme des veillées, des jeux,...

En amont du séjour, et afin de permettre aux jeunes de tisser des liens, les jeunes plombinois ont reçu au Caveau à Plombières, les deux autres groupes vosgiens et ont organisé un "Rallye patate" dans la ville. Le principe du rallye patate est simple : chaque équipe a au départ en sa possession une patate qu'elle doit tenter de troquer contre autre chose d'une valeur supérieure, en allant à la rencontre des habitants, commerçants et passants. Le but du jeu à la fin étant de comparer les objets rapportés par les différentes équipes et de désigner l'objet le plus gros, le plus insolite, le plus local,...

Les mercredis 23 et 30 mars, le groupe de Plombières s'est rendu à Epinal puis à Charmes pour participer à des rencontres prévues par les deux structures partenaires.

MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT DE RAMASSAGE EN MINIBUS POUR LES ADOLESCENTS (13-17 ans) DE PLOMBIERES-LES-BAINS ET DES ALENTOURS

Afin de palier un soucis de mobilité des jeunes qui souhaiteraient se rendre à l'Espace Jeunes situé au centre de la commune, les FRANCAS mettent en place à partir du mercredi 23 mars 2016, un ramassage aller et retour pour l'Espace Jeunes. Le minibus permettra également aux jeunes de faire des sorties.

Conditions pour bénéficier du ramassage :

- être inscrit à l'espace jeunes (dossier complété) et à jour de sa cotisation annuelle aux FRANCAS.
- convenir avec les animatrices d'un point de ramassage proche du domicile (ce point de ramassage ne sera pas modifiable de semaine en semaine) et d'un horaire de ramassage.
- envoyer par sms une demande de ramassage avant le mercredi à 13h30, si tu souhaites venir à l'espace jeunes.

J'autorise mon enfant à bénéficier du service de ramassage pour l'Espace jeunes :

OUI / NON

J'autorise mon enfant à bénéficier du minibus ponctuellement pour des sorties exceptionnelles.

OUI / NON

→ Merci d'entourer la réponse souhaitée
Signature précédée de la mention *Lu et approuvé* des parents et du jeune.

Coupon à retourner à Blandine BOYON, directrice des accueils périscolaires (boîte à lettre de l'Ecole du Tarpenet).



REPRISE DU BAR DU SQUARE.

L'ancien Bar du square a trouvé repreneurs depuis quelques semaines.

A la tête de la nouvelle dénommée « Brasserie du Square », se trouve Monsieur David Cassier, cuisinier de métier et qui a exercé depuis près de vingt ans en tant que salarié dans le domaine de la restauration. Restauration traditionnelle; pizzas sur place ou à emporter, tout sera mis en œuvre pour satisfaire la clientèle. Au service, vous aurez le plaisir de rencontrer Madame Isabelle Guery que certains plombinois connaissent peut-être derrière son uniforme de sapeur pompier volontaire dans notre commune. La saison arrive et avec elle les curistes et les touristes. Nous leur souhaitons à tous deux une pleine réussite dans leur nouvelle entreprise.

Restaurant fermé le mercredi.



Isabelle Guery et David Cassier vous accueillent dans leur nouveau restaurant fraîchement réaménagé.

UNE MAISON D'ÉDITION PLOMBINOISE

POUR LA PROMOTION DES AUTEURS LOCAUX

La maison d'édition Ex aequo existe depuis 8 ans maintenant mais elle est implantée à Plombières-les-Bains, rue des Sybilles, depuis 5 ans. A sa tête, Madame Laurence SCHWALM qui a fait ses premières armes dans le journalisme et la communication. Entretien :

Cette petite maison d'édition située rue des Sybilles peut se féliciter d'avoir obtenu plusieurs prix littéraires (Prix du Roman de plage en 2012, Prix Belfort en 2015, Prix du Concierge masqué en 2015). « Nous sommes régulièrement sélectionnés pour des prix littéraires mais ma volonté première est de faire émerger les auteurs régionaux, les faire connaître à l'autre bout de la France. Je reçois et lis de 200 à 300 manuscrits par an, il faut savoir repérer les talents » déclare-t-elle. C'est ainsi que trois plombinois ont frappé à sa porte et sont ou seront prochainement édités chez elle : Patrick Stavaraski, dit Pasky et son livre « Clémentine, une femme au poil » en référence à Clémentine Delay la célèbre femme à Barbe de Plombières, Anne Haxaire qui va prochainement sortir une mini BD et une BD au format classique et Raphaël Baron qui projette la sortie d'un livre sur les ressources humaines.

« Ma maison d'édition est peu connue à Plombières bien que je sois présente dans la plupart des grandes enseignes. Mon souhait serait d'ouvrir une librairie à Plombières seule ou en association avec des partenaires, commerçants ou autres » poursuit-elle.

« Je suis prête à aider et à favoriser la culture littéraire à

Plombières en m'associant et en soutenant tous les projets autour du lire qui pourraient émerger ».

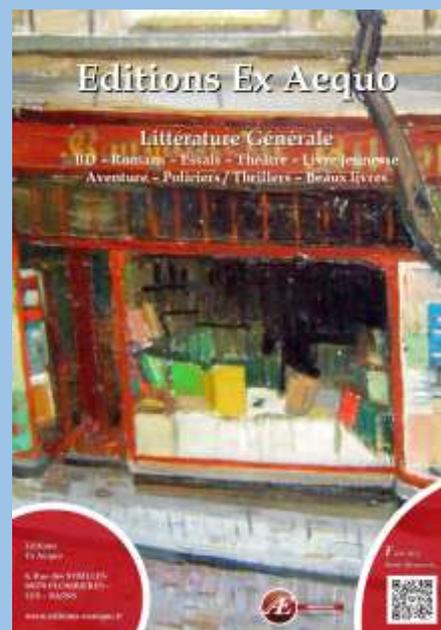
A l'occasion du marché de Noël, l'éditrice a sorti sa plume et écrit un conte, « L'Histoire Merveilleuse dont les bénéfices de vente ont été entièrement reversés au profit de la restauration du toit de l'Eglise. « J'envisage l'an prochain d'œuvrer pour les enfants (BCD, enfants hospitalisés, collège) et même si le métier d'éditrice est très prenant je m'astreindrai à l'écriture d'un conte par an avec pour toile de fond la ville de Plombières ».

Pour tout contact :

Madame Laurence SCHWALM au 06 75 02 04 38

Adresse mail : direction@editions-exaequo.fr

Site internet : www.editions-exaequo.fr



PLUS D'INFOS

Pour en savoir plus, consultez notre site sur www.plombiereslesbains.fr
ou suivez le fil des actualités sur notre page Facebook
« [villedeplombiereslesbains](#) ».

Retrouvez également toutes les informations sur les animations et les manifestations en page centrale de ce magazine, sur notre site www.plombiereslesbains.fr ou sur notre page facebook
« [villedeplombiereslesbains](#) ».

INFOS PRATIQUES

Mairie : 03 29 66 00 24

Groupe Scolaire Alfred Renauld : 03 29 66 07 37

Maison de Retraite : 03 29 66 00 76

Communauté de Communes : 03 29 66 54 31

Office de Tourisme des Vosges Méridionales : 03 29 66 01 30

Médigarde : 0 820 33 20 20

SAMU : 03 29 23 40 64

Gendarmerie : 03 29 66 50 17

SDIS 88 : 03 29 69 53 30



PLOMBIÈRES-LES-BAINS

BULLETIN MUNICIPAL PRINTEMPS 2016

Directeur de publication : Albert HENRY, maire

Conception : mairie de Plombières-les-Bains.

Impression : Socosprint—1400 exemplaires.

Crédit photos : Mairie de Plombières-les-Bains, J Dremaux.

Coût de revient : 1332,75 € TTC.

Soit 0,95 € TTC par exemplaire.

Magazine distribué gratuitement.

 CASINO
MARTOUCHE
Plombières

**MACHINES À SOUS - JEUX TRADITIONNELS
BAR & RESTAURANTS - RÉCEPTIONS & SPECTACLES**

ALLÉE EUGÈNE DELACROIX - 88370 PLOMBIÈRES-LES-BAINS - T. 03 29 30 00 21 - WWW.CASINOPLOMBIERES.COM
Entrée des salles de jeux réservée aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité ou de votre carte Player Plus.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09.74.75.13.13 (APPEL NON SURTAXÉ)



"On n'a pas de pétrole mais on a des idées"



www.plombiereslesbains.fr